



HEURES NON ASSURÉES EN EPS À LA RENTRÉE SCOLAIRE

- 2019 : 1379 HEURES*
- 2020 : 1849 HEURES*
- 2021 : 1963 HEURES*
- 2022 : 1987 HEURES*

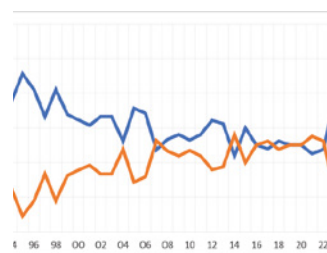
2023 : CA CONTINUE OU ON RECRUTE ?

* Enquêtes de rentrée de SNEP-FSU

ENQUÊTE : ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS
P. 6



DOSSIER JOP
P. 7-9



CORPO : UN MINISTÈRE QUI AGIT CONTRE LES FEMMES
P. 10

LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ
Quelles pratiques, formations, recherches à l'horizon 2030 ?

SAVE THE DATE 13 et 14 octobre 2023
au Campus Villejean
Université Rennes 2

Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU vous informent et vous invitent aux "assises du sport à l'université"

ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ
P. 13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

IGNOBLE

« Quelque chose de naturel », « sans mauvaise intention ». La tentative de désamorçage du président de la fédération espagnole de football Luis Rubiales, suite au tollé provoqué par son « baiser forcé » à la championne du monde Jenny Hermoso, est lunaire. Le 20 août, quelques minutes après la victoire des espagnoles, la cérémonie de remise des prix a donné lieu à une scène inimaginable ; le président de la fédération espagnole empoignant une joueuse et la contraignant à un baiser sur la bouche.

Cette agression sexuelle, c'est le nom de ce délit⁽¹⁾, a eu lieu devant les caméras du monde entier.

Le SNEP-FSU condamne ce geste avec la plus grande détermination. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est un combat quotidien pour construire une société égalitaire libérée de toutes formes de domination.

(1) article 222-22 du code pénal : « acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ».

PARTAGE DE LA VALEUR :

Le projet de loi sur le « partage de la valeur » a été discuté au parlement.

Mais dans les 100 plus grandes entreprises cotées, ce « partage » se déforme largement, au détriment des salarié-es et au profit des actionnaires... C'est ce que met en évidence l'ONG Oxfam dans un rapport intitulé « L'inflation des dividendes ».

Cette distorsion entre les versements aux actionnaires et la masse salariale est observée sur une période de dix ans, entre 2011 et 2021 : les premiers ont augmenté de 57 % tandis que la « dépense par salarié.e n'a augmenté que de 22 % », relève le rapport, avec « une nette rupture » à partir de 2018, soit au moment de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale de Macron et d'Edouard Philippe, instaurant notamment un prélèvement forfaitaire unique (flat-tax) de 30 % sur les revenus du capital. On dit merci à Manu ?

PARTAGE DE LA VALEUR SUITE

Toujours selon le rapport d'Oxfam, ces entreprises ont versé en moyenne à leurs actionnaires 71 % de ce qu'elles ont gagné chaque année. La période de la crise sanitaire a vite été effacée : « au lendemain de la crise financière de 2008, il n'a fallu que deux exercices pour que les dividendes rattrapent leur niveau d'avant crise, il n'aura suffi que d'un exercice entre 2020 et 2021 au sortir de la pandémie ». Et nos salaires ?

IMPÔTS

Les « gigariches » continuent d'augmenter leur fortune et de minimiser leur fiscalité. Dans une étude récente sur les foyers fiscaux les plus aisés, l'Institut des politiques publiques (IPP) de l'École d'économie de Paris a mis en évidence la « tactique » des plus riches pour y arriver. Il suffit de passer une majorité de revenus imposables à l'impôt sur le revenu à une majorité de revenus sous la forme de bénéfices de société non distribués, soumis à l'impôt sur les sociétés, dont le taux est plus bas que celui de l'impôt sur le revenu. Et ainsi c'est l'État et donc la population et les services publics qui sont lésés ! Président des riches ?

PORTER L'EPS, LE SPORT ET LE SPORT SCOLAIRE VIA LES RÉSEAUX !



Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU communique régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, X [ex-Twitter], et Instagram). Une autre façon d'alerter, d'informer, de mobiliser, d'agir non seulement avec la profession mais aussi vers l'extérieur (politiques, associations, et toute personne souhaitant nous suivre !).

Pour porter avec nous des revendications fortes pour l'EPS, l'École, le Sport, suivez-nous sur les réseaux, n'hésitez pas à commenter et à partager nos publications !



LA FSU, AVEC LE SNEP, RENCONTRE GABRIEL ATTAL

Bref compte rendu de l'audience du 21 août

La FSU, dont le SNEP, a rencontré Gabriel Attal le 21 août. De nombreux sujets ont été abordés dont des questions centrales comme les salaires, l'éducation prioritaire ou encore le baccalauréat, mais aussi des questions spécifiques à l'enseignement de l'EPS en cette année de JOP.

Sur la question des salaires pas de grande surprise, nous n'atteindrons pas la revalorisation des 10 % sans contrepartie promise par E. Macron. Le plan global de reconnaissance du métier ne prend pas le chemin d'une revalorisation de tous-tes les enseignant-es. Pour un grand nombre, il faudra donc se contenter des 90 euros par mois liés à l'augmentation de l'ISOE et à l'augmentation de 1,5 point d'indice.

Sur l'éducation prioritaire, le retard pris risque de perdurer, puisque le ministère attendrait le changement des QPV⁽¹⁾ en 2025.

Sur le baccalauréat, plusieurs pistes sont envisagées mais les épreuves devraient être modifiées (annonces le 28 août).

Sur les questions spécifiques à l'EPS et au sport scolaire, le SNEP-FSU a redéveloppé l'idée que les JOP devaient laisser un héritage culturel et structurel, avec une véritable ambition pour l'EPS en termes de programmes, certifications, formation, horaires, et que l'APQ⁽²⁾ comme les 2 heures de sport au collège n'y répondaient pas. Le ministre a rappelé son attachement à la discipline sans s'engager outre mesure. Le SNEP-FSU demandera une audience spécifique au ministre.

(1) Quartiers Politique de la Ville.

(2) Activité Physique Quotidienne.

/ SOMMAIRE /

News //2

- Et pendant ce temps là...
- Porter l'EPS, le sport et le sport scolaire via les réseaux !
- La FSU, avec le SNEP, rencontre Gabriel Attal

Édito //4

- Le changement c'est pour quand ?

Actions //5

- #EPS2024 : pour une année du développement de l'EPS à l'école !

Actualité // 6

- Pour une rentrée active et revendicative pour l'EPS et le sport scolaire !
- État des lieux de l'EPS : une action urgente et indispensable !



Dossier JOP //7-9

- CAPEPS 2023 - Des étudiant-es STAPS motivé-es : aidons-les à renforcer l'EPS pour l'avenir de la profession
- Une revalorisation salariale inique à la Fonction Publique !
- JOP 2024 : des équipements sportifs, quel héritage ?
- Prof d'EPS, une spécificité à faire entendre
- Le sport scolaire doit être de la fête !

Corpo //10

- Un ministère qui agit contre les femmes !
- CAPEPS 2023 : +15 postes !



Équipements //11

- Équipements sportifs : dès la rentrée, soyons ambitieux
- Sport scolaire entre colère et espoir

Actualité //12

- Affectation des lauréat-es aux concours : encore un été orageux
- Écosyndicalisme : le point sur une catastrophe en cours...

Enseignement supérieur //13

- Assises du sport à l'université : quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches ?

PASS SPORT

14

Actualité //14

- Rentrée sportive : le PASS'SPORT
- À un an des JOP, la France est vraiment championne !

Syndicalisation 2023-2024 //15



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SE RESYNDIQUER DÈS LA RENTRÉE : UNE BELLE IDÉE !

Certain-es prônent le chacun pour soi, la précarisation, l'affaiblissement des services publics, une concurrence qui vise à écraser l'autre... A l'opposé, le SNEP-FSU porte des valeurs de partage, d'émancipation, d'entraide, de respect des droits de chacun-e. L'outil syndical met en lien une profession dont l'utilité sociétale et la richesse de chaque individualité ne sont plus à démontrer.

Oui, se resyndiquer est une belle idée pour démarrer l'année du bon pied. N'hésitez pas à proposer l'adhésion dans votre équipe : à plusieurs, on va plus loin !



Édito

LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

Difficile de croire que la nomination de Gabriel Attal comme ministre de l'Éducation nationale va changer la politique menée. Ses déclarations et son parcours politique confirment une vision libérale de l'École. L'amorce du « plan global sur la reconnaissance du métier enseignant » aurait dû se traduire par la suspension des textes sur le pacte, et le reversement de ce budget sur des mesures applicables à toutes et tous. Si une autre politique n'est pas adoptée, de nombreux postes continueront de ne pas être pourvus et l'attractivité du métier continuera de chuter. La seule mesure spécifique aux enseignant-es dont chacun bénéficiera à la rentrée ce sont 1 250 euros en plus par an. Les autres mesures de carrière, même si elles sont intéressantes, ne seront pas visibles pour tout le monde dès l'année prochaine et le relèvement du point d'indice à de 1,5 %, pour une inflation à 5,6 % en 2023, relève de la provocation.

Pour faire réussir tous et toutes les élèves, pour recruter des personnels reconnus, il est plus que nécessaire de changer de politique et pour le SNEP-FSU il est temps aussi de reconnaître l'EPS, le sport scolaire et le sport en cette année de jeux olympiques et paralympiques. La note de service « une année olympique et paralympique à l'École » ne suffira pas à faire oublier que les 30 minutes d'activité physique quotidienne en primaire ou les 2 heures de sport en collège ne visent qu'à contourner l'EPS et ses enseignant-es.

G. Attal veut que cette année de Jeux olympiques et paralympiques soit un grand moment de mobilisation festive autour de la pratique sportive de nos élèves. Chiche. Expérimentons les 4 heures pour toutes et tous ! Le SNEP-FSU avec la profession portera ses revendications spécifiques pour un véritable héritage sportif pour les élèves.

Édito écrit le 21 août 2023

[@ coralie.benech@snepfsu.net](mailto:coralie.benech@snepfsu.net)

#EPS2024

POUR UNE ANNÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EPS À L'ÉCOLE !

Le Pacte contre le métier, les enseignant·es et les élèves.

Les textes concernant le Pacte ont été publiés pendant l'été, bien après les premières discussions dans les établissements scolaires. Il est toujours dramatique de constater l'irresponsabilité de notre administration sur les préparations de rentrée. A force de vouloir imposer une politique à marche forcée (formation des enseignant·es, Pacte), les différents étages hiérarchiques préparent les rentrées sans texte officiel et cela provoque une désorganisation importante dans les établissements scolaires qui s'ajoute au manque de moyens humains.

Sur le Pacte, les textes ainsi que les différentes déclarations du nouveau ministre confirment notre appréciation. Il en ressort des éléments de contrôle renforcés :

- lettre de mission à signer par les 2 parties (enseignant·e et chef·fe d'établissement),
- contraintes imposées d'un bilan d'activité pour chaque mission,
- plan de contrôle de l'exercice effectif du Pacte.

Mais aussi une communication mensongère qui veut occulter la pénurie de moyens. La promesse d'un·e professeur·e face à chaque élève ne sera pas tenue :

- d'une part parce que ce sont bien les moyens humains qui manquent pour les remplacements de moyenne et longue durée,
- d'autre part parce que les textes du remplacement de courte durée (RCD) autorisent l'encadrement d'une classe par un·une AED pour regarder une capsule vidéo !

Le Pacte est un vrai danger pour notre métier et notre statut. Après l'imposition de 2 heures supplémentaires sous JM Blanquer, il ajoute de nouvelles tâches tout en servant de levier pour propulser les nouvelles réformes (classe de 6^{ème}, LP). Enfin, le gouvernement agite l'annonce d'une revalorisation historique alors qu'il s'agit de travail supplémentaire.

Refuser le Pacte est une nécessité !

Pour le SNEP-FSU le Pacte c'est non, et la bataille à mener dans les établissements scolaires en cette rentrée va être importante surtout qu'elle risque d'engendrer de nombreuses tensions dans les équipes.

Et l'EPS dans tout ça ?

À 11 mois maintenant des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et après de multiples annonces concernant la nation sportive et l'héritage attendu, il est stupéfiant de voir à quel point notre discipline et le sport scolaire sont déconsidérés. Les dispositifs 30 minutes d'activité physique quotidienne et 2 heures de sport au collège ne répondent en rien aux problématiques actuelles de la sédentarité. Ce sont des faux semblants :

- d'une part parce qu'à l'école primaire les 3 heures d'EPS hebdomadaires sont loin d'être réalisées et que dans leur cursus de formation les professeur·es des écoles ont vu la part dédiée à la discipline fortement diminuée,
- dans le secondaire, les heures d'EPS intègrent les déplacements des élèves, réduisant ainsi le temps de pratique,

- une partie des élèves n'a pas accès à des installations sportives diversifiées et/ou parfois dans un état délabré,
- enfin, au collège, le dispositif ne s'adresse qu'à des élèves volontaires censé·es avoir été identifié·es comme étant décrocheur·ses de l'activité physique.

D'autre part :

- les recrutements sont insuffisants alors que le potentiel de candidat·es en EPS existe pour recruter plus,
- manque de reconnaissance du métier d'enseignant·e et plus spécifiquement d'enseignant·e d'EPS : pas de pondération en lycée, ni même pour l'enseignement de spécialité ou encore pas de pondération en REP + sur l'UNSS ,
- évolution des programmes diminuant la part de pratique, suppression de l'EPS au DNB,
- atteinte permanente au forfait UNSS.

Pour une nation sportive, pour lutter contre la sédentarité, pour favoriser l'accès à la culture des activités physiques sportives et artistiques, 2024 doit être l'année de développement de l'EPS à l'école !



POUR UNE RENTRÉE ACTIVE ET REVENDICATIVE POUR L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE !



EPS et Sport scolaire

Vérifier que les horaires, l'organisation de l'EPS (écart de 24h entre deux séances, max 6h par jour), les emplois du temps au regard de la programmation et des installations sont conformes. Les forfaits AS (indivisibles) doivent être dans le service de chaque enseignant-e (titulaire ou non, à temps complet ou partiel). La plage du mercredi après-midi doit être réservée pour le sport scolaire.

HSA, Pacte ou mission de Professeur principal-e : pas d'imposition !

Certain-es chef-fes d'établissements (CE) profitent de la rentrée scolaire pour tenter d'imposer du « travailler plus ». Pour les HSA, le décret rappelle que 2 HSA max. peuvent être imposées, sauf pour raison de santé. Pour le Pacte, c'est sur la base du volontariat, comme pour la mission de Professeur-e principal-e (Art. D 421-49-1 du code de l'éducation : « avec l'accord des intéressés »).

Dispositif « 2 heures de sport au collège » : vigilance

Alors que le bilan du dispositif est catastrophique en termes de nombre d'élèves touché-es en 2022-2023, il est prévu que ce dispositif soit déployé dans 10 % des collèges à la rentrée 2023. Sur le site du ministère, une carte des « collèges 2 heures de sport » à la rentrée 2023 est parue en Juillet. De nombreux-ses collègues ont vu leur établissement apparaître sans être au courant ! Nous appelons donc chaque enseignant-e de collège à prendre contact avec le ou la CE pour vérifier qu'une communication abusive n'est pas en place et pour empêcher la mise en place de ce dispositif qui sera concurrentiel avec l'EPS et/ou l'AS (installations, créneaux horaires...).

Vie de l'établissement

Dès la pré-rentree, la vérification des effectifs dans chaque classe et groupe est d'importance que ce soit pour l'EPS, mais aussi dans les différentes disciplines.

Continuité du service public

Il est important de vérifier que tous les postes soient pourvus pour l'ensemble

des personnels de l'établissement (AESH, agent-es administratifs-ves et techniques, vie scolaire..).

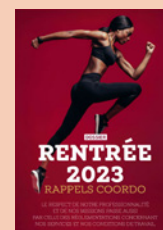
Heure d'information syndicale, élections au Conseil d'Administration (CA)

Dès la rentrée, il faut relancer la section syndicale locale de l'établissement en programmant une HMIS dès Septembre (le droit syndical permet une Heure d'Information Syndicale mensuelle ouverte à tous-tes les agent-es). Celle-ci permettra notamment un bilan de de rentrée ainsi que la préparation des listes au CA (élection la 7^{ème} semaine après la rentrée).

@alain.decarlo@snepfusu.net

Dossier de rentrée
2023 sur le site
du SNEP-FSU

En cas de problème,
contactez les
sections locales
du SNEP-FSU



**À REMPLIR AVANT
LE 9 SEPTEMBRE**

ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS : UNE ACTION URGENTE ET INDISPENSABLE !

Ne pas se laisser voler le métier !

Depuis des années, le beau métier d'enseignant-e d'EPS est dégradé tant par les conditions de travail (effectifs par classe, équipements, HSA imposées, retraite repoussée...) que par la perte de sens (moins de consultations, moins de FPC...). Plusieurs collègues, très investi-es, nous disent parfois vouloir quitter le métier : un crève-cœur !



Le problème n'est pas le métier, mais bien des décideurs qui n'écotent plus les personnels et sont guidés par des tableaux Excel et des diaporamas McKinsey. L'enjeu est donc bien de reprendre en main notre beau métier et de lui redonner tout son sens : la réussite des élèves !

Un bilan de situation urgent et massif

Le SNEP-FSU lance donc un « État des lieux de l'EPS » à la rentrée 2023. Que ce soit pour faire un point sur le manque d'enseignant-es à la rentrée, les effectifs par classe, mais aussi le lien au métier, les conditions de travail, les équipements, les salaires. Il y a 20 questions, cela se remplit en **moins de 3 minutes**, mais peut donner des éléments très puissants pour exiger le renforcement de l'EPS et du sport scolaire en cette année scolaire qui se clôturera par les Jeux olympiques et paralympiques.

Participez et faites participer au maximum jusqu'au 9 septembre !

Tous les ans, notre enquête nationale reçoit un peu plus de 1 200 réponses. Il faudrait tenter de doubler ce chiffre. Le SNEP-FSU organisera une **conférence de presse le 12 septembre** autour des résultats de cette enquête. Cet état des lieux est la première action d'une année durant laquelle nous agissons avec la profession pour réenchanter notre métier et développer l'EPS et le sport scolaire en France.

L'État des lieux de l'EPS est disponible sur la une de notre site Internet.

Démarrons fort cette année 2023-2024 pour gagner « plus et mieux d'EPS » pour tous-tes nos élèves !

@alain.decarlo@snepfusu.net



DOSSIER JOP

L'EPS, UNE VOIE D'AVENIR POUR LE SPORT ET L'OLYMPISME

Le 13 septembre 2017, le CIO attribuait les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris dont le dossier de candidature contenait de forts engagements pour construire des Jeux non dispendieux, écologiques, « utiles »... Cette année la campagne médiatique autour des Jeux bat son plein pour tenter de gagner une opinion publique qui semble indifférente et sortir d'un contexte de crise du mouvement sportif et du comité olympique (rapport de la cour des comptes, enquête pour prise illégale d'intérêt au sein du comité d'organisation des Jeux, crise de succession au CNO...). Des polémiques autour de la « délocalisation » de sans-abris, de rentrée scolaire décalée pour permettre la tenue des paralympiques, de prix des billets exorbitants, d'étudiant-es sommés de quitter leur hébergement CROUS pour les libérer... ont surgi, mais ce qui nous touche plus directement, c'est l'absence criante de mesures conséquentes concernant l'héritage que devraient laisser ces Jeux.

Le président de la République souhaitait à cette occasion faire de la France une nation de sportifs, slogan qui au fil du temps s'est commué en faire de la France une nation sportive. Cet objectif s'est traduit au sein de l'Éducation nationale par deux dispositifs : les 30 minutes d'APQ⁽¹⁾ et les deux heures de sport supplémentaires au collège. Très loin de ce qu'il faudrait faire ! Englué dans une vision qui exclut l'EPS et le sport scolaire de l'architecture du sport français alors même qu'ils touchent l'ensemble de la jeunesse française, le gouvernement se contente de saupoudrage sans prendre à bras le corps cette question fondamentale.

Attaché au développement de l'EPS et du sport scolaire, de la valorisation de la discipline et de ses enseignant-es, le SNEP-FSU fait des propositions pour donner un nouvel élan pour le sport français en partant de sa base la plus démocratique, l'enseignement obligatoire des APSA et l'appréhension de la rencontre, de la vie associative au travers des activités du sport scolaire. Profitant de l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques, de cette fenêtre politique et médiatique, le SNEP-FSU construit un plan d'action et de communication pour faire comprendre aux décideurs, aux politiques, aux institutionnels qu'on ne peut développer le sport en France sans développer son pendant au sein du système éducatif.

De multiples initiatives se dérouleront tout au long de cette année scolaire et nous vous invitons à vous y engager pour débattre, revendiquer, faire pression pour que l'EPS redevienne un maillon central du sport et des activités artistiques.

Installations, conditions de travail, augmentation des horaires disciplinaires, programmes, recrutements, formation... seront au cœur de ces initiatives pour, enfin, redonner du sens au métier.

(1) *Activité Physique Quotidienne.*

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024, EPS, ÉDUCATION

L'idée de l'héritage que les JOP 2024 vont laisser derrière eux est acquise. Tout le monde s'accorde sur le principe, y compris les organisateurs-rices. Les ministères dont celui des sports et celui de l'éducation également. Le seul problème réside dans le contenu de ce que nous appelons l'héritage. Lorsque nous regardons de plus près, eh bien, de l'héritage, il n'y en a pas vraiment. Sauf à craindre l'héritage des dettes comme après les JOP d'Athènes ou bien ceux de Londres, plus proches de nous. Des mesures concrètes prévues par les pouvoirs publics relèvent de la mise en lumière de l'évènement lui-même mais pas de ce que notre pays, dans son ensemble, héritera de ces Jeux. Puis, le gouvernement, les ministères, parlent beaucoup, s'auto-congratulent dans les médias. Faisons un tour sur la façon dont nous voyons le phénomène même des JOP et des mesures qui devraient être prises si nous voulons que cet évènement sportif majeur, de portée planétaire, soit retenu par nos concitoyennes sur une durée plus longue.

JOP Paris 2024, à quoi ça sert ?

Les JOP, par le nombre de disciplines sportives représentées, sont un des moments majeurs de rassemblement de l'excellence sportive. La dimension qui nous intéresse est de nature culturelle, technique, c'est celle des réalisations qui donnent le sens et le vertige de la quête humaine dans ces domaines de culture spécifiques que sont les APSA. C'est le sens de cette quête que nous voulons avec et pour nos élèves, dans son essence et pas dans le « niveau » qu'ils et elles peuvent exprimer en cours d'EPS voire à l'AS. D. Delignières nous parle de la construction des passions sportives⁽¹⁾. Oui, nous défendons résolument une EPS sportive (et artistique), dans son essence, par l'étude pratique des APSA. Il nous apparaît alors indispensable que l'EPS bénéficie de mesures concrètes en guise d'héritage des JOP de Paris.

Comment faire ?

Premièrement, faisons un détour « administratif », car il s'agit de porter des exigences de changements, structurels, et il nous semble indispensable d'expliquer ce qui doit et ce qui ne doit pas changer, et pourquoi.

La LTFP⁽²⁾ s'est attaquée frontalement au statut de fonctionnaire. Or, nous pensons que le statut des enseignant-es est indispensable pour permettre à ces dernier-es de se consacrer entièrement, sans subir de pressions, aux missions qui leurs sont dévolues. Pour les enseignant-es d'EPS : formation et éducation physique et sportive des jeunes. C'est bien parce que le statut existe et que nous avons un cadre « administratif » que l'ensemble des exigences peuvent être portées : formations initiale et continue améliorées, équipements etc. De plus, le statut des enseignant-es d'EPS porte en lui l'élément déterminant pour la qualité de l'enseignement, la stabilité. La stabilité des équipes par un mouvement des personnels amélioré, dans la durée.

Si, entre autres, les JOP sont la mise en lumière du mouvement sportif français, alors ce moment unique doit bénéficier à l'ensemble du mouvement sportif. L'EPS en fait partie. Plus que cela, le mouvement sportif français a besoin d'une EPS forte.

4 heures, c'est ce qu'il nous faut !

Le SNEP-FSU a décidé de poursuivre sa campagne initiée à son dernier congrès (décembre 2021) sur les 4 heures d'EPS de la 6^{ème} à la Terminale. Il s'agit de donner du sens à notre métier là où certaines décisions institutionnelles le détruisent : la disparition de l'EPS du DNB, les programmes creux, les référentiels « lycée » problématiques etc. Les 4 heures hebdomadaires installeront pour tous-tes les élèves deux séquences d'apprentissages hebdomadaires. Le bond qualitatif sera un premier acquis. Nous pourrions prendre le temps de travailler les apprentissages en profondeur. Puis, les conditions de travail s'amélioreront. Le nombre de classes par enseignant-e diminuera. Nous aurons enfin une décision lourde de l'État qui sera le point d'appui pour le développement, demandé depuis des années par le SNEP-FSU, du parc des équipements.

@ andjelko.svrldin@snepfusu.net

(1) D. Delignières, *Au-delà du plaisir : construire la passion*. Avril 2016. Le site de D. Delignières : <https://didier-delignieresblog.wordpress.com/2016/04/29/au-dela-du-plaisir-construire-la-passion/>

(2) Loi de transformation de la fonction publique.



MINISTÈRE DES SPORTS OU AGENCE DU SPORT ?

Ces 15 dernières années, les gouvernements successifs n'ont fait qu'affaiblir le ministère chargé des sports, en limitant sa capacité d'agir : nombre de personnels Jeunesse et Sports en baisse de 45 % et missions dévoyées / crédits d'intervention (subventions) transférés à une Agence / rattachement à différents ministères / ...

Pour le SNEP-FSU, il faut au contraire renforcer le rôle et les moyens du ministère ; le-la ministre doit retrouver la mainmise sur son budget – qui doit être immédiatement doublé (objectif = 1 % du budget de l'État) - ainsi que sur ses personnels, qui doivent être valorisés.

Il faut aussi mener une politique ambitieuse et volontariste qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux, en exigeant que chaque acteur (l'État, les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique) contribue en mettant de l'argent dans le pot commun...

Telles sont les exigences du SNEP-FSU concernant l'héritage immatériel des jeux.

PROF D'EPS, UNE SPÉCIFICITÉ À FAIRE ENTENDRE !

Parler de nation sportive, d'héritage ou encore afficher une volonté de faire de cette année de Jeux olympiques et paralympiques un grand moment de mobilisation festive autour de la pratique sportive de nos élèves passe nécessairement par une étape où l'enseignement de l'EPS, la pratique du sport et du sport scolaire doivent être interrogés et la reconnaissance du métier d'enseignant-e d'EPS accrue.

Les enseignant-es d'EPS subissent tout au long de leur carrière et en amont de celle-ci de nombreux traumatismes liés à la pratique sportive. Leur métier les soumet à de nombreuses contraintes physiques (transports de charges, parades), météorologiques, auditives et leur demande aussi une attention permanente afin que toutes les conditions de sécurité soient réunies. Ce sont les personnels les plus touchés par des accidents du travail et en son temps ils et elles étaient les plus nombreux-ses à demander la cessation progressive d'activité (mi-temps payé 80 %). Aujourd'hui encore ce sont les personnels qui demandent le plus, notamment en fin de carrière, à être exemptés des 2 heures supplémentaires imposables. La réforme des retraites ne va rien arranger. Imposer de travailler plus tardivement alors que le corps est fortement sollicité sans proposer d'aménagement qui n'entraîne pas de perte de salaire est une déconsidération du métier. La spécificité du métier d'enseignant-e d'EPS doit être reconnue.



JOP 2024 : DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, QUEL HÉRITAGE ?

Le COJO veut faire de Paris 2024 les Jeux les plus partagés de l'histoire. La santé, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la transition environnementale sont les maîtres mots. Explicitement c'est bien l'héritage pour les populations qui est convoqué.

Les JOP 2024, c'est 7 milliards de fonds privés... mais quel est l'investissement public pour l'héritage de l'EPS et du sport ?

Le CoPER 93, initié et co-animé par le SNEP-FSU 93 milite pour un plan exceptionnel d'investissement de 6 Mds de l'État pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs en Seine-Saint-Denis. Ce collectif regroupe différentes acteur-rices du monde sportif, associatif, scolaire et les élu-es du département. Inspirons-nous de cette initiative dans un département qui compte trois fois moins d'équipements sportifs que la moyenne nationale pour prendre conscience des inégalités territoriales partout en France.

2023-24 sera une année de mobilisation. Les besoins de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif doivent être entendus sur tout le territoire métropolitain et dans les outre-mer.

LE SPORT SCOLAIRE DOIT ÊTRE DE LA FÊTE !

Toute notre élite sportive nationale est passée par les cours d'EPS et un grand nombre a participé aux rencontres UNSS au cours de sa scolarité. Plusieurs milliers d'élèves sont déjà impliqués dans les classes Milliat-Coubertin et dans des projets Génération 2024. Et quelques-un-es auront peut-être la chance d'être bénévoles ou spectateurs-trices lors des JOP.

Le ministère n'a pourtant pas fait le choix de doter l'UNSS d'une subvention exceptionnelle pour 2024, malgré son 1,2 million de licenciés-es. Qu'à cela ne tienne, en surfant sur l'engouement que suscitent les JOP, proposons et médiatisons les rencontres sportives que nous organiserons dans nos AS, nos districts, départements et au-delà. Les crédits d'animation de l'UNSS doivent bénéficier à tous et toutes les élèves. Les rencontres et/ou compétitions sont l'occasion de partager, de vivre des émotions et des progrès. Elles sont indispensables pour donner le goût à la pratique. Cette année encore chaque mercredi doit être une fête !

UN MINISTÈRE QUI AGIT CONTRE LES FEMMES !

Les résultats de la liste d'aptitude agrégé-es sont tombés jeudi 6 juillet. Tout d'abord on a cru à une erreur mais en relisant il semble malheureusement qu'il n'y en ait pas.

En EPS, ils sont proprement et purement scandaleux. Sur 21 promotions possibles il y a 16 hommes et 5 femmes : sans rapport avec la proportion H/F des promouvables. Nous tenons les statistiques de cette voie de promotion depuis sa création en 1984. Nous n'avons pas vu ça depuis près d'un quart de siècle. **Cette voie de promotion a connu depuis sa création une discrimination historique et continue jusqu'aux années 2000.** Nous avons espéré y avoir mis un terme au prix d'interventions continues, parfois très virulentes du SNEP-FSU notamment en CAPN des agrégé-es.

Mais depuis la loi de transformation de la fonction publique

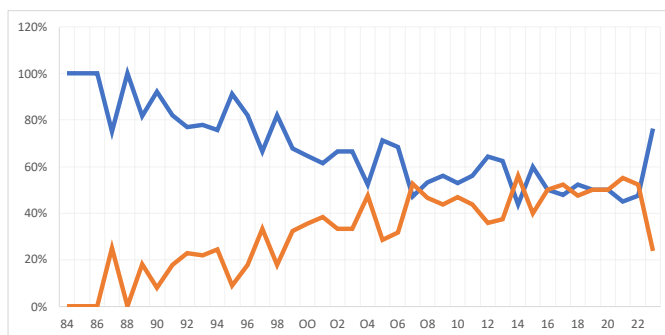
en 2020, ces promotions se font en toute opacité, l'administration n'a plus de compte à rendre en CAP et ça se voit !

Avoir des nominations en liste d'aptitude aussi discriminatoires à l'égard des femmes dans notre discipline, dont on sait malheureusement qu'il y règne encore beaucoup de sexisme, est une gifle adressée aux près de 13 000 femmes enseignant la discipline EPS. Valider des listes de l'inspection générale autant en défaveur des femmes n'est pas possible pour nous et nous inquiète beaucoup sur la prise de conscience par notre ministère des inégalités structurelles en défaveur des femmes. Cela nous inquiète d'autant plus quand les réponses de l'administration sont de dire que c'est conjoncturel. Cela fait des années que cela est conjoncturel contre les femmes !

Ce résultat est en contradiction complète avec les lignes direc-

Répartition en % des hommes et femmes promus à la liste d'aptitude agrégés depuis 1984.

Je vous laisse deviner la couleur de chaque sexe.



trices de gestion ministérielles :

« Une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions [...] Le ministère s'attache à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les [...] À cette fin, cet équilibre doit être respecté dans l'ensemble des actes préparatoires aux promotions. »

La part des femmes promues cette année est de 23,81 % en décalage extrême avec leur part dans les promouvables (près de 45 %).

Ce bilan désastreux ne peut rester sans action de la DGRH. Le SNEP-FSU a d'ores et déjà demandé des comptes, nous attendons une réponse du ministère.

@ benoit.chaisy@snepfusu.net

CAPEPS 2023 : + 15 POSTES !

À l'Éducation nationale, comme pour la Fonction Publique, le recours à la contractualisation est une ambition affichée par le gouvernement. Ainsi, les recrutements en EPS sont très insuffisants et ont été réduits drastiquement (-20 %) depuis 2018 (Blanquer).

Aux concours 2023, il était prévu 85 postes à l'interne et 670 à l'externe. Une situation bien insuffisante car nous enregistrons depuis 3 ans des centaines d'heures non assurées en EPS dès la rentrée scolaire alors que les besoins sont énormes (remplacements, dédoublements...).

Afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de l'EPS et du sport scolaire, le SNEP-FSU a agi tout au long de l'année pour exiger des postes supplémentaires. À partir du mois de mai, nous avons lancé une pétition nationale, signée par plus de 3 300 collègues, étudiant-es, candidat-es aux concours, parents d'élèves, pour demander des listes complémentaires aux concours.

Nous avons remis la pétition en deux temps à la veille des résultats de chaque concours (interne et externe), en de-

mandant au ministère d'ouvrir ces listes complémentaires. Ce qui a été fait, mais de manière encore trop réduite.

CAPEPS 2023	Postes ouverts	Nombre de recruté-es	Liste complémentaire
Interne	85	90	5
Externe	670	680	10

À cette rentrée 2023, il y a donc 15 fonctionnaires stagiaires en EPS de plus que prévu. Dans le contexte de précarisation de nos métiers, c'est une avancée qui nous appelle à poursuivre et amplifier les actions pour l'emploi. Oui l'action paie, même si nous souhaiterions tous et toutes qu'elle paie davantage !

Il nous faut continuer d'agir, encore plus massivement, notamment dès cette rentrée en remplissant l'État des lieux de l'EPS, pour construire l'EPS et le Sport Scolaire de demain.

@ alain.decarlo@snepfusu.net

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DÈS LA RENTRÉE, SOYONS AMBITIEUX

Nombre d'équipes EPS ont dû concevoir leurs emplois du temps et programmations en fonction des seuls équipements qui seront mis à leur disposition. Il faut dépasser cette situation de « débrouille » et prendre de la hauteur. Ces conditions ne sont pas idéales pour les élèves, voire pas acceptables dans certains cas.

Monter des projets de construction ou rénovation, faire des propositions, se battre sur des principes qui associent qualité d'usage et qualité environnementale et les porter à tous les niveaux de décision, c'est possible et ça marche. Celles et ceux qui ne luttent pas partent déjà perdant-es. Les sections locales du SNEP-FSU sont prêtes à vous aider.

4h d'EPS sur toute la scolarité

Opérationnaliser cette revendication du SNEP-FSU nécessite de vrais équipements qui donnent à voir et donnent envie aux élèves de poursuivre l'aventure à l'AS puis dans les clubs sportifs. Une EPS ambitieuse ne peut se passer d'équipements sportifs à la hauteur !

Une loi qui oblige l'ouverture des équipements à géométrie variable.

La loi « démocratiser le sport en France » (mars 2022) et le décret d'application (juin 2023) prévoient que les équipements sportifs intra-muros aient un accès sur l'extérieur pour qu'ils soient mutualisés. Le quotidien des scolaires va-t-il changer pour autant ? Les plateaux

en bitume, les pistes cendrées, les salles exigües et vétustes sont toujours là. Quels clubs de handball ou basket-ball, de tennis de table, d'athlétisme accepteraient de les utiliser ? A ce jour, lorsque les conseils régionaux et départementaux construisent des EPLE, il se reposent avant tout sur les municipalités et intercommunalités pour construire les « salles de classe » de l'EPS.

Cette mutualisation reste malgré tout une bonne chose. Mais pourquoi se fait-elle à sens unique ? Étendons ce dispositif ! Obligeons aussi l'accès aux scolaires pour tous les équipements sportifs : privés ou en délégation de service public.

@sylvain.quirion@snepfusu.net



SPORT SCOLAIRE ENTRE COLÈRE ET ESPOIR

COLÈRE

Les débats sur les questions budgétaires ont été très mouvementés lors de l'AG du 27 juin dernier (voir notre site). Le SNEP-FSU et les élu-es des AS n'ont eu de cesse de réclamer des clarifications sur les dépenses de l'UNSS et sur les crédits d'animation. Les réponses obtenues font la démonstration que **l'UNSS se dirige bel et bien vers un nouveau modèle économique !**

Les positions de la direction nationale (DN UNSS) :

- sur les salaires et cabinets extérieurs, il faut rémunérer les « talents ».
- sur les crédits d'animation, les cadres en territoire ont « gonflé » leurs budgets et la DN UNSS décidera des montants à verser.
- sur l'accord transport, on ne peut pas revenir dessus.

Enfin, il faudra envisager une réduction des rencontres.

Bien évidemment, le SNEP-FSU conteste ces orientations et ces choix budgétaires car **l'activité des élèves ne peut et ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique financière désastreuse de la DN UNSS**. Le Budget 2023-2024 a été adopté par seulement 4 voix d'écart avec 25 voix POUR ; 2 abstentions et 21 CONTRE (dont le SNEP-FSU et les élu-es des AS).

ESPOIR

Le prix de la licence n'augmente pas.

Le représentant du ministre a laissé entrouverte la possibilité de revoir l'accord cadre transport pour la saison prochaine.

Lors du séminaire national UNSS en juillet, **l'heure d'info syndicale du**

SNEP-FSU a réuni plus de 80 cadres UNSS et a permis de « bousculer » positivement le programme des 3 jours du séminaire.

Les cadres sont ainsi revenu-es très largement sur la gouvernance, l'hypercentralité et l'infantilisation de la DN UNSS à leur égard. Elles et ils ont enfin pu discuter des crédits d'animation et de leur versement pour pouvoir budgétiser le programme d'activités dans les territoires. La répartition devrait se faire en fonction du nombre de licencié-es et des rencontres déclarées sur OPUSS, ou encore en faveur des AS rurales. C'est un signal positif envers les cadres. Il restera cependant à évaluer en début d'année si cette répartition est satisfaisante.

@camille.jacques@snepfusu.net
@nathalie.francois@snepfusu.net

AFFECTATION DES LAURÉAT·ES AUX CONCOURS : ENCORE UN ÉTÉ ORAGEUX



Les affectations des lauréat·es des CAPEPS pour leur année de stage se sont déroulées cet été. Le mouvement 2022 avait déjà ressemblé à un sacerdoce pour bon nombre de stagiaires en EPS. Mais les records sont faits pour être battus et le ministère, en pleine préparation des JOP 2024 sûrement (sic), s'est surpassé pour que la situation d'affectation des stagiaires devienne une source de stress et d'incompréhension pour l'ensemble des disciplines, alors que le SNEP avec la FSU avait fait des propositions de remédiations. L'opacité reste de mise à la DGRH depuis la loi de la transformation de la fonction publique.

Face à cela, LA solution pour tous·tes les jeunes collègues entrant dans le métier est de la jouer collectif. C'est ce que proposent le SNEP et la FSU. Ne jamais rester seul·e, se regrouper, échanger, débattre, voilà tout ce que les militant·es du SNEP-FSU proposent. Stagiaire en EPS, n'hésite pas à prendre contact avec la section académique du SNEP-FSU. Belle rentrée collective et combative.

@julien.giraud@snepfusu.net



image : Freepik.com

LE POINT SUR UNE CATASTROPHE EN COURS...

Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) depuis plus de 20 ans, entre autres, mais aussi ceux de l'IPBES (biodiversité), le constat du dépassement des 6 limites planétaires sur 9 (cf. bulletin 1 005) sonnent l'alerte en permanence. On rentre bien dans un monde inconnu au vu de l'accélération systémique et du non-respect de limiter le réchauffement (rester sous 1,5 degré - Accords de Paris 2015).

2 enjeux simultanés sont à mener maintenant et urgemment par nos dirigeants·es :

1. Limiter la hauteur du réchauffement pour contenir les dégâts, donc faire ce qu'il est possible pour réduire les Gaz à effet de serre entre autres.
2. Travailler, planifier les mesures politiques structurelles d'adaptations (du local au global) aux bouleversements pour limiter les dégâts humains et environnementaux. Les populations les plus démunies où qu'elles se trouvent doivent être prioritaires.

La prochaine COP à Dubaï (!) du 30/11/2023 peut-elle générer un sursaut de nos dirigeants·es politiques inféodés aux intérêts capitalistiques ?



Les gouvernements dont celui de la France sont en deçà de la planification et de l'urgence. Ils sont complices de « l'éco-cide » en cours. Pour rappel, le gouvernement français a été condamné deux fois pour inaction climatique. Le financement des mesures structurelles est largement possible par des politiques monétaires et budgétaires dédiés en rompant aussi avec les théories économiques dominantes.

Le déni de la crise écologique est certes derrière nous mais ne sommes-nous pas passé au déni des conséquences à moyen et long terme et à la croyance de l'adaptation « naturelle » grâce à nos technologies avec un « esprit humain » qui finit toujours par surmonter les dangers qu'ils créent ?

Le SNEP et la FSU et bien d'autres, nous faisons tout, selon nos moyens, dans nos spécialités entre autres pour travailler aux 2 enjeux (le SNEP-FSU a un groupe de réflexion et de propositions, notamment sur les équipements - le « Reset »). Mais sur les 2 enjeux, les politiques publiques sont incontournables et urgentes. Continuons la pression sur nos dirigeants·es !

@pascal.anger@snepfusu.net

LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

Quelles pratiques, formations, recherches à l'horizon 2030 ?

SAVE
THE
DATE

13 et 14 octobre 2023
au Campus Villejean
Université Rennes 2

Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU vous informent et vous invitent aux "assises du sport à l'université"

ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ :



QUELLES PRATIQUES, QUELLES FORMATIONS,
QUELLES RECHERCHES ?

13 et 14 octobre 2023. Ouvert à tous·tes les enseignant·es EPS et de sport.

Pour reprendre en main nos métiers et nos missions à l'université !

- Parce que vous êtes tous et toutes fatigué·es des réformes successives, qu'il y a des situations de souffrance au travail, et que vous avez tous et toutes besoin de rencontres professionnelles et syndicales pour ouvrir des nouvelles perspectives (plusieurs conférences, 16 séquences thématiques, par structures - SUAPS, STAPS, FFSU, INSPÉ - et par atelier).
- Parce que vous êtes tous et toutes intéressé·es par l'EPS et son rapport à la culture des APSA (des ateliers de pratiques, voir programme), et notamment les processus de transmission des APSA (enseignement/apprentissage) en tant qu'objet d'étude universitaire ; les liens formation et recherche, la formation de formateur·rices (quel état des lieux dans les INSPÉ sur ce point ?), l'EPS à l'école primaire, la privatisation rampante des formations (conférences et ateliers sur ce thème).
- Parce que vous savez qu'il faut aller au-delà des discours sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et avancer sur des

solutions concrètes pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations aussi bien chez les profs que chez les étudiant·es (conférence et atelier sur ce thème).

- Parce que vous avez besoin d'avoir des informations sur le déroulement de nos carrières, de faire le point sur les primes et le sujet de la revalorisation de nos métiers et missions, ...
- Parce que vous pourrez rencontrer des associations et discuter avec elles : centre EPS & société, ARIS, AEEPS, FFSU, C3D, ANESTAPS, ... des chercheur·euses et d'autres invité·es (organisations, associations, ...).
- Parce qu'il y aura des moments informels et conviviaux où vous pourrez discuter de tout : depuis les programmes alternatifs du SNEP-FSU en passant par le CAPEPS, le CRPE, le collectif Femmes et STAPS, ou du bon vieux temps, si cela fait longtemps que vous ne vous êtes pas vu·es !

[@pascal.anger@snepsfsu.net](mailto:pascal.anger@snepsfsu.net)

RENTRÉE SPORTIVE : LE PASS'SPORT

Le 19 mai 2021, le Président de la République annonçait la création du « pass'sport », une aide forfaitaire de 50 euros réservée aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap, lorsqu'ils ou elles adhéraient à une association sportive (club). À l'époque, le pass'sport était présenté à la fois comme une mesure de relance du secteur sportif associatif et comme une mesure sociale destinée à offrir aux jeunes les plus défavorisés l'accès aux clubs sportifs.

En 2023, le discours a quelque peu évolué : il s'agit désormais d'une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant ou jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription pour

la saison 2023/2024 dans une « structure sportive ». En effet, le pass'sport peut désormais être utilisé pour payer un abonnement dans une structure de loisir sportif marchand (Ex : salle de fitness, escalade, soccer) !

Le SNEP-FSU milite pour que les jeunes pratiquent davantage de « sport » (APS/EPS), il n'est donc pas opposé à des mesures visant à limiter les freins financiers ou encore à l'élargissement des publics éligibles au pass'sport.

En revanche, est-ce le rôle du ministère des sports de subventionner des entreprises commerciales (qui, par définition, sont guidées par la recherche de bénéfices pour verser des dividendes à des actionnaires) ?

Sachant que tous les crédits dédiés à ce dispositif n'ont pas été consommés en 2021 et 2022, cette ouverture au secteur privé marchand s'inscrit-elle uniquement dans un objectif de communication visant à valoriser l'action du ministère à quelques mois des JOP 2024 ? Ou bien faut-il l'analyser comme une volonté assumée d'un gouvernement néolibéral d'encourager le sport marchandisé ?

Les personnels Jeunesse et Sports étaient fiers de militer au sein du « ministère des associations », comme il était surnommé auparavant. Le SNEP-FSU ne se résigne pas et continue d'œuvrer pour un retour aux principes et valeurs historiques du service public.

[@gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PASS SPORT

À UN AN DES JOP, LA FRANCE EST VRAIMENT CHAMPIONNE !

Ne cherchez pas ici la célébration de quelques victoires sportives qui pourraient être un bon signal pour la prochaine olympiade. L'objet de ce titre réside ailleurs. La France est devenue cette année le 3ème pays en termes de millionnaires, mais cerise sur le gâteau, elle est le pays dont le taux d'accroissement de leur nombre est de loin le plus fort. La France est donc élevée au rang de leader de la création de richesse personnelle. Après 6 ans de présidence Macron, la start-up nation a réussi son pari : poursuivre l'enrichissement de quelques-un-es au détriment de l'intérêt général. Car pendant que les néo-riches adviennent, la misère continue de gagner du terrain. Inflation galopante, salaire en berne, recul des services publics, de la protection et des droits sociaux... sont la rançon de l'éclatante réussite de celles et ceux qui ont pu traverser la route et tomber au bon moment au bon endroit ou tout bonnement d'être bien nées pour avoir la liberté d'entreprendre. La liberté en macronie se réduit à celle de l'entreprise. L'égalité et la fraternité n'auront bientôt plus

comme existence que leur inscription au fronton des mairies. À quelques jours de la rentrée, dans le contexte actuel, de nombreuses familles tireront le diable par la queue pour équiper leurs enfants pour l'école. Pour les étudiant-es, cette rentrée sera à nouveau plus difficile que la précédente plongeant un grand nombre d'entre elles et eux dans la précarité, les obligeant à faire des petits boulots et avoir recours à l'aide alimentaire.

Cette sinistre histoire ne peut durer plus longtemps. Il est temps de prendre la main sur le capital pour assurer un juste partage des richesses pour que la France puisse renouer avec ses valeurs fondatrices pour servir l'intérêt général. Nous sommes le nombre, la majorité, imposons notre projet au mépris de la République et faisons de la France une championne au classement de l'indice de bonheur de l'ONU. C'est possible !

[@polo.lemonnier@snepfusu.net](mailto:polo.lemonnier@snepfusu.net)

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Téléphone portable		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
		Disponibilité	Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €		
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €		
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3				89 €						
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin				
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €		Non syndicables		60 €		
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €		
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS		20 €			
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €		
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		108 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €		
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €		
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p>PRELEVEMENT MANDAT</p> <p>SEPA Single Euro Payments Area</p> <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	<p>CREDIT D'IMPOT</p> <p>Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p>Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/></p>	<p>Pour le compte du SNEP-FSU</p> <p>76, rue des Rondeaux</p> <p>75020 PARIS</p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A : _____</p> <p>Le : _____</p> <p>Signature : _____</p>

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant